



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Warenhorst, Georges.

La Casamence.

6.63
274



STANFORD·UNIVERSITY·LIBRARY

LA CASAMANCE

(COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE)

PAR

GEORGES WARENHORST

AVEC UNE CARTE, DIX REPRODUCTIONS DE PHOTOGRAPHIES ET DEUX DESSINS



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET & C^{IE}, ÉDITEURS

3, RUE PALATINE, 3

1891

449776

YSA 9811 09072012

AVANT - PROPOS

Ayant parcouru et exploré la belle région de la Casamance, je me propose de résumer mes observations dans ce court opuscule ; je ne citerai que des faits nettement constatés et des chiffres officiels ; j'y joindrai une carte ainsi que quelques reproductions de photographies et dessins de ma collection.

J'éviterai de retomber dans les redites des nombreuses publications qui ont trait à la Casamance, mais pour faciliter les recherches relatives à l'étude de cette intéressante région, je donnerai la nomenclature de ces ouvrages dont je reproduirai en outre quelques extraits.

G. WARENHORST.



Ferme de Jules Roth, colon, sur la concession de la COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE
DE LA CASAMANCE.

LA CASAMANCE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Située par 12 degrés 30' de latitude Nord, la Casamance est la première des possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique où le voyageur venant d'Europe puisse entrevoir un pays ayant l'aspect particulier aux belles régions intertropicales.



Lisière des forêts de la CASAMANCE.

D'ailleurs, la richesse de la végétation assure une production si abondante, que la Casamance semble susceptible, au prix, il est vrai, d'efforts qui ont besoin de l'impulsion de l'Européen, de rivaliser avec les régions les plus favorisées de l'Amérique du Sud ou de la mer des Indes.

Elle a sur toutes les colonies intertropicales du monde l'avantage d'être sensiblement la plus rapprochée de l'Europe. L'embouchure de la Casamance n'est, en effet, qu'à 120 milles (12 heures de mer) du port de Dakar relié aujourd'hui à la Métropole par quatre services postaux mensuels de

paquebots et par plusieurs services particuliers français et étrangers (1). Les navires à vapeur mettent de 7 à 10 jours pour effectuer la traversée entre la France et le port de Dakar.

Enclavé entre les territoires de la Gambie anglaise et ceux de la Guinée portugaise, le territoire de la Casamance constitue une sorte de colonie autonome de 30,000 kilomètres carrés environ de superficie (2).

La population de la Casamance est très dense. D'après les recensements faits sur certaines parties du territoire, elle atteindrait 30 habitants par kilomètre carré.



Case des indigènes de la Basse CASAMANCE.

Les indigènes appartiennent à différents rameaux de la race noire; suivant les régions ils sont catholiques, fétichistes ou musulmans; les métis d'origine portugaise ou française sont nombreux. Tous ces indigènes ont des mœurs douces et sont très adonnés à l'agriculture.

(1) *Services postaux* : Messageries maritimes de Bordeaux, le 5 et le 20 de chaque mois;

Chargeurs réunis du Havre, le 5 de chaque mois;

Fraissinet et C^{ie} alternativement, le 15 d'un mois et le 25 du mois suivant.

Services libres : Transports maritimes de Marseille au moins une fois par mois.

Maurel et H. Prom de Bordeaux, une fois par mois.

Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, Buhon et Tessaire, Devès et Chaumet.

Il y a en outre plusieurs lignes étrangères anglaises, allemandes, portugaises et espagnoles.

Le vapeur *Le Dakar*, de la Compagnie de cabotage à vapeur, fait un service mensuel de Dakar à Carabane, aux rivières du Sud et à Sierra-Leone.

(2) Cession par le Portugal à la France, traité du 20 juillet 1887.

COUP D'ŒIL GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de la Casamance est traversé de l'Est à l'Ouest par le fleuve dont la largeur, très variable, n'est jamais inférieure à 500 mètres et dépasse parfois 2 kilomètres.

Les navires de 1500 à 2000 tonneaux, au maximum, franchissent dans de bonnes conditions les passes de l'entrée (1). Ils se mettent à quai, à l'entrée de la rivière aux appontements de la Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance à Carabane. Les grandes profondeurs, et la navigation facile de la



Pâturage en CASAMANCE. — Photographie prise à Roth-Ville.

rivière leur permettent de remonter jusqu'à Ziginchor où ils accostent encore aux appontements de cette Compagnie.

Des navires de 200 tonneaux pourraient remonter dans le voisinage de Sédhiou situé à 90 milles de l'embouchure, mais cette escale n'est desservie que par des caboteurs de 50 à 100 tonneaux. Ces navires remontent, sans

(1) Ces navires entrent actuellement par la petite passe dont la profondeur minima est de 3^m,50 à marée basse, ainsi que le constate la carte marine de l'amiral Vallon. En balisant la grande passe, on permettrait à de plus grands navires d'entrer en Casamance. Les vapeurs *Tamsi*, *Vauban*, *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom, accostent au petit appontement de Carabane, le nouveau warf de 116 mètres de la Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance, permet à de plus grands navires d'accoster. Un poste de pilote est établi à l'entrée de la rivière.

En 1890, la Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance a affrété en Angleterre le vapeur *Engineer* qui est venu prendre un chargement d'arachides.

Au mois de mai 1891, le vapeur *Ross* est venu accoster au warf de la Compagnie à Ziginchor et chargea 750 tonnes d'arachides. Quelques jours avant, le vapeur *Saint-Joseph* était venu enlever 630 tonnes pour le compte de MM. Maurel frères.

difficulté, à la voile ; ils bénéficient d'ailleurs de la marée qui se fait encore sentir au-dessus de Sédhiou et facilite la marche des chalands et embarcations de toute nature. Les eaux, en effet, roulent tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, suivant le mouvement du flux et du reflux ; aussi peut-on dire de la Casamance qu'elle constitue une route qui marche tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

Cette large voie de pénétration n'est d'ailleurs que l'artère principale d'un réseau complexe de marigots qui, eux aussi, subissent les effets de la



Établissement construit à CARABANE par la COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE

marée. Ces canaux naturels constituent, grâce à leur largeur et à leur profondeur, un système économique de communications commerciales donnant accès sur les divers points du territoire.

La grande masse d'eau qui s'étale dans le fleuve et dans ses innombrables ramifications subit, sous l'action du soleil intertropical, une évaporation qui maintient, pendant la saison sèche, une humidité favorable à l'agriculture, et l'abondance des rosées explique peut-être que la riche végétation de la Casamance se maintienne si verte en toute saison.

Dans les régions basses, voisines du fleuve et des marigots, s'étalent les rizières bien entretenues par les indigènes. Elles sontensemencées en juin, au commencement de la saison des pluies, et la récolte se fait en novembre quand les pluies cessent.

Sur les premiers ressauts du terrain, au delà de ces rizières, qui sont inondées pendant quatre mois de l'année, apparaissent les villages dont les habitations isolées, au milieu de jardins et de bosquets, sont disséminées parfois sur des longueurs de plusieurs kilomètres. Les cases indigènes sont construites en pisé ; leurs murs sont épais, ils s'élèvent parfois de six à huit mètres, car l'habitation a le plus souvent, un vaste grenier où s'accumulent



Ancienne factorerie Maurel et H. Prom, à Carabane
Actuellement propriété de la COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE.

les produits de la récolte. Ces fermes africaines sont ensevelies sous le feuillage, et cachées par de véritables remparts de bananiers, d'orangers et d'autres arbres fruitiers.

Sur l'arrière-plan se profilent des palmiers qui constituent la bordure des forêts. Celles-ci recouvrent la majeure partie du territoire de la Casamance ; elles sont justement réputées pour la richesse de leurs essences ainsi que pour leurs immenses ressources en caoutchouc et gutta-percha (1).

(1) Les indigènes ne distinguent pas actuellement le caoutchouc de la gutta-percha et réunissent sans distinction ces deux produits. La Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance s'efforce d'obtenir la division dans la récolte.

APERÇU COMMERCIAL.

Actuellement l'importation augmente sensiblement en Casamance. La variété des objets qu'on s'efforce d'y ajouter (vêtements confectionnés, chapeaux, chaussures, chemises, etc.) crée une activité plus grande dans les transactions commerciales.

L'exportation est considérable ; on en jugera par le tableau des douanes de Carabane ci-dessous, qui ne comporte que les produits sortis par l'embouchure de la rivière.

TABLEAU DES DOUANES DE CARABANE

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	ESPÈCE des UNITÉS	EXERCICE 1890 du 1 ^{er} janv. au 31 décembre	1 ^{er} SEMESTRE 1891 Du 1 ^{er} janvier au 30 juin (Date du dernier tableau paru)
Bœufs	tête		1
Moutons	»	51	30
Oiseaux empaillés	paire	7.087	4.067
Perruches	»	81	46
Animaux non dénommés	valeur	161	85
Peaux de bœufs (brutes)	kilog.	12.164	4.156
Pelletteries	valeur	75	
Cire nette	kilog.	2.262	270
Miel	»	57	
Beurre	»	23	
Dents d'éléphants	»	223	92
Gros mil	»	7.139	8.407
Petit mil	»	1.123	
Riz net	»	1.396	1.402
Riz en paille	»	18.509	1.055
Poissons secs	valeur	78	40
Arachides en coque	kilog.	2.035.403	1.678.530
Arachides décortiquées	»	137.269	56.673
Amandes de palme	»	639.306	64.012 (1)
Caoutchouc	»	93.778 500	75.421
Pain de singe	»	1.700	2.111
Fruits non dénommés	valeur	65	
Bois à brûler	stères	41	
Bois à construire du pays	»	65 273	
Bois d'ébénisterie	valeur	700	
Charbon de bois	kilog.	2.517	1.810
Calebasses vides	valeur	1.964	569 20
Coton non égrené	kilog.	315	5.987
Oignons du pays	»	38 500	47
Acide citrique	valeur	626 50	737
Poterie grossière du pays	»	46	
Tissus de coton du pays	»	760	11.250
Nattes et paniers	»	1.991	2.657
Ouvrages en bois	»	725 50	787 50
Objets de collection	»	560	163
Huile de palme	kilog.	43 699 300	7.644 (1)
Légumes secs	»		353
Fruits du pays non dénommés	valeur		50
Roniers	stère		64

(1) Les amandes et l'huile de palme se traitent principalement pendant le deuxième semestre.

L'AGRICULTURE EN CASAMANCE

Les indigènes se nourrissent principalement de poisson, d'huîtres, de viande de bœuf et de porc, de poules et de canards. Ils cultivent pour leur usage, le riz, le maïs, le mil, la canne à sucre, les bananes, les oranges, les citrons et un grand nombre d'autres fruits. Ils produisent en outre les arachides et la sésame, et récoltent les palmistes ainsi que l'huile de palme qu'ils vendent ou troquent contre des marchandises d'importation européenne. Pour leur usage particulier ils cultivent encore l'indigo, et le coton avec lequel ils tissent des cotonnades fort appréciées, qui sont l'objet d'un important trafic dans le pays. Ils utilisent pour la teinture et la tannerie les écorces de différentes essences, et connaissent la vertu de certaines plantes médicinales qui se rencontrent dans la flore variée de la Casamance (1).



Vue d'ensemble de Ziginchor.

Ancien établissement Maurel frères, actuellement propriété de la Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance. — Factorerie construite en 1890-1891 par la Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance.

La Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance, qui est concessionnaire d'un territoire de 150 000 hectares, a commencé, en 1890, des plantations de toute nature (café, cacao, ricin, kola, ananas, etc.). Ces plantations ont réussi au delà de toute espérance. On se dispose également à cultiver l'olivier dont plusieurs échantillons plantés à Ziginchor en 1890, à titre d'essai, se sont développés d'une façon surprenante.

A l'ombre des palmiers, certains arbres fruitiers d'Europe viennent bien, il en est de même des légumes qui sont cultivés avec succès (2).

L'INDUSTRIE EN CASAMANCE

Le caoutchouc de Casamance est le plus beau de toute la côte occidentale d'Afrique. Le suc est de bonne qualité, et les indigènes le travaillent rela-

(1) Il existe en Casamance une plante dénommée Thé de Gambie que les Européens utilisent.

(2) De tout temps les établissements et le poste de Sédhieu ont entretenu de beaux jardins potagers.

tivement bien. Aussi, ce produit est-il d'une vente très facile tant à Paris qu'à Marseille, au Havre, à Liverpool et à Hambourg. Il se vend beaucoup plus cher que celui du Niger et des Rivières du Sud.

La Compagnie Commerciale et Agricole a fait cette année des briques d'excellente qualité à un prix de revient très avantageux. Elle commence à débiter des bois pour la construction. Nous signalons ces deux faits comme intéressants, parce que nous avons été à même de constater que les grands centres du Sénégal (Saint-Louis, Dakar, Rufisque, Gorée) recevaient de France les briques et le charbon de bois, ainsi que les bois de construction.

Une briqueterie perfectionnée et une scierie mécanique vont fonctionner prochainement, et deux chemins de fer du système Decauville vont être établis



Vue d'ensemble de Sédhiou.

Ancien établissement Blanchard. — Poste. — Ancien établissement Maurel frères.
Ancien établissement Maurel et H. Prom.

dans de larges trouées qu'on se dispose à percer dans la forêt pour faciliter l'exploitation du caoutchouc et des bois.

LA COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE

Nous venons de citer à diverses reprises le nom de cette Compagnie dont les efforts persévérants et méthodiques sont couronnés de plein succès. — Il n'est pas sans intérêt de connaître les méthodes qu'elle préconise et met en œuvre.

Suivant décret rendu par le Président de la République Française, le 14 août 1889, concession a été accordée à M. Albert Cousin de la rive gauche de la Casamance, à charge de constituer une société anonyme pour exploiter ces territoires.

Sachant que dans ces contrées les prix des transactions ne se payent guère qu'en marchandises, et redoutant les difficultés onéreuses qu'entraînent les installations aux colonies, le concessionnaire s'est attaché à faire

entrer dans cette Société une maison de commerce établie en Casamance. Il y a réussi, et le 16 janvier 1890, la Société était fondée par le concessionnaire qui apportait sa concession, et par MM. Blanchard et C^{ie}, de Marseille, qui apportaient leurs comptoirs commerciaux de Casamance. Les capitaux étant alors très timides à l'égard des entreprises africaines, le capital social n'était que de 800 000 francs.

En février 1890, les fondateurs et quelques actionnaires se rendirent en Casamance pour organiser l'entreprise agricole et donner de l'impulsion



Ancienne factorerie Blanchard, à Sédhion.
Actuellement propriété de la COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE.

aux affaires commerciales. Leurs efforts ont été couronnés de succès, car au 31 décembre suivant, la Compagnie avait exporté 771 233 kilos d'arachides en coque, 64 391 kilos d'arachides décortiquées, 228 178 kilos de palmistes, 31 541 kilos de caoutchouc ; elle avait comme conséquence écoulé grande quantité de marchandises européennes.

Tant en 1890 qu'en 1891, la Compagnie a construit deux grandes factoreries à Carabane et à Ziginchor, et deux appontements dans ces endroits (1).

(1) L'appontement construit à Carabane a 116 mètres de long, c'est le plus grand de la côte occidentale d'Afrique, après l'appontement de Rufisque. Au warf de Carabane, les navires accostent avec 5 mètres d'eau ; au nouvel appontement de Ziginchor, ils trouvent également 5 mètres d'eau.

Associant aux opérations commerciales l'exploitation directe des richesses du sol, la Compagnie se trouve amenée à prendre une très grande extension. Aussi vient-elle, grâce à une entente cordiale avec MM. Maurel et H. Prom, et MM. Maurel frères, de Bordeaux, d'acquérir les établissements et la flottille que ces deux puissantes maisons possédaient en Casamance.

La Compagnie, étant maintenant substituée aux trois maisons de com-



Ancien établissement Maurel frères, à Sédhiou.
Actuellement propriété de la COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE.

merce qui, seules, fonctionnaient en Casamance, dispose de tous les immeubles commerciaux de cette région, et possède une belle flottille (1).

(1) La flottille cédée par MM. Maurel frères se compose de :

La Gambia, goëlette, en fer, 130 tonnes; *Le Cerf*, côtre, 70 tonnes; *La Marie-Louise*, côtre, 35 tonnes; *Le Brain*, 7 tonnes; six chalands fer de 10 tonnes; une baleinière.

La flottille cédée par MM. Maurel et H. Prom se compose de :

Le Noé, côtre, 27 tonnes; *Le Bordeaux*, côtre, 16 tonnes; *La Maria*, 8 tonnes; *La Casamance*, 8 tonnes; *L'Ernest*, 8 tonnes; *Petit-Pierre*, canot cinq rameurs; une baleinière; cinq chalands fer de 10 tonnes.

La flottille apportée par MM. Blanchard et C^{ie} se compose de:

La Florence, 9 tonnes; *La Marie-Louise*, 10 tonnes; *La Poule*, 8 tonnes; *La Comète*, 6 tonnes; *Le Messager* (canot), 1 tonne; deux baleinières à six rameurs; trois chalands fer de 10 tonnes; un youyou, *La Flèche*.

Son programme, méthodiquement étudié et confirmé par l'expérience, va être résolument appliqué par ses agents qui sont pour la plupart des anciens employés des maisons Maurel et H. Prom, Maurel frères et Blanchard et C^{ie}.

Tenant compte de l'œuvre de peuplement pratiquée aux siècles derniers par les Portugais dans ces mêmes régions, et s'inspirant de l'exemple plus



Ancien établissement Maurel et Prom, à Sédhiou.
Actuellement propriété de la COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE.

récent qu'offre l'établissement de plusieurs colons européens en Casamance, la Compagnie a fait étudier avec soin les zones susceptibles de recevoir des colons européens, et elle est décidée à faciliter l'établissement de ceux qui voudront venir diriger une exploitation (2).

Quiconque a donc vu, ou simplement entrevu, la belle région de la Casamance, comprendra sans peine l'avenir réservé à une Compagnie qui fait

(2) Un colon, Chambas, mort à Sédhiou, en 1886, a vécu trente ans en Casamance, et a eu un grand nombre d'enfants dont vingt-cinq sont actuellement vivants. Son gendre M. Roth, d'origine alsacienne, est établi depuis quinze ans en Casamance, à Djinicola. Il y a aussi deux autres colons établis depuis plusieurs années.

œuvre d'initiative et de progrès, et qui met en application un programme aussi pratique que celui dont nous venons de tracer les grandes lignes.

Paris, 15 octobre 1891.

GEORGES WARENHORST.



Femmes et enfants décortiquant les arschides dans la galerie de l'ancienne factorerie Blanchard, à Sédhiou.

EXTRAITS D'OUVRAGES

RELATIFS A

LA CASAMANCE

REVUE MARITIME ET COLONIALE
Tome XVI, 2^e Série, Octobre 1856.
Carabane et Sédiou
Rapport de M. BOCANDÉ au ministre
de la marine.

Page 421. — La Sénégambie méridionale est, en définitive, une terre vierge pour le commerce où des produits négligés jusqu'à ce jour n'attendent qu'une sage exploitation. Tout se résume pour la Casamance dans ce peu de mots : *profits considérables réservés à la transaction intelligente.*

REVUE MARITIME ET COLONIALE
Avril 1862.
La Casamance
Édité par M. A. VALLON, alors
lieutenant de vaisseau, actuellement
amiral et député du Sénégal.

Page 474. — La Casamance est le trésor central de l'Afrique occidentale.

REVUE MARITIME ET COLONIALE
Novembre 1882.
Étude sur le fleuve Casamance par
M. BOUN, commandant du Cercle
de Sédiou.

Page 330. — Bien que le fleuve Casamance ne figure qu'au second rang parmi les cours d'eau qui sortent du Fouta-Djallon, il est néanmoins digne de fixer l'attention comme voie de pénétration dans les pays productifs et peuplés situés près de sa source. Il arrose, en effet, les plus belles et les plus fertiles des possessions françaises de la côte occidentale, et, comme trafic commercial, il vient immédiatement après le fleuve Sénégal.

Page 339. — Les forêts de la Casamance sont pleines de grands et beaux arbres.

Page 340. — La fécondité du sol est exceptionnelle malgré le peu de soins que les cultivateurs lui accordent.

SÉNÉGAL ET SOUDAN
Dakar au Niger, par le Com-
mandant Bois.
Conférence du 16 novembre 1886
à la Société de géographie de
Bordeaux.

Page 16. — Le caoutchouc du Sénégal et de la côte d'Afrique, quelle que soit l'essence du ficus qui l'a produit est déprécié sur les marchés d'Europe, non pas comme on le croit généralement parce qu'il est réellement de qualité inférieure, mais d'abord parce que les noirs qui en font la récolte le mélangent avec de la terre et du bois, même des cailloux, dépréciant ainsi stupidement leur propre marchandise, mais aussi parce qu'il est mal récolté.

NOTICES COLONIALES
Publiées par le ministère de la
marine à l'occasion de l'Exposi-
tion universelle d'Anvers, 1885.
Tome II.

Page 533. — La Casamance arrose un territoire fertile couvert d'une végétation luxuriante de forêts épaisses renfermant les essences les plus variées : bois de menuiserie, d'ébénisterie et de construction, arbres et lianes à caoutchouc.

Page 556. — Les ressources en bois de menuiserie qu'offrent les forêts du Sénégal et notamment celles de la Casamance, faciles à exploiter, sont faites pour amener tôt ou tard l'entreprise de scieries en vue de débiter sur place, en madriers, en planches, des essences telles que l'acacia silacca, les ficus cephalantifolia azfelu, les sapindus surinamensis et excelsa, les combretacées et autres nombreuses espèces qui,

pouvant admirablement servir à la menuiserie, à l'ébénisterie et à la construction fourniraient, non seulement à la consommation locale, mais encore largement à l'exportation. Les frais seraient minimes et les bénéfices certains.

LA GUINÉE PORTUGAISE
et les possessions françaises voisines
par le Capit^e H. BROSSÉLARD

Conférence faite à la Société de
Géographie
de Lille, le 2 avril 1889.

Page 65. — Les habitants de la Casamance sont doux et faciles à gouverner : aussi comprennent-ils l'utilité de notre protection et sont-ils animés des meilleures dispositions à notre égard.

Page 66. — Grâce à la brise de la mer qui se fait sentir chaque jour, le climat est relativement doux. On peut lui accorder une réputation de salubrité.

Page 89. — La région comprise entre le Cacheo et la Casamance au delà du marigot de Cajinolle est couverte de magnifiques forêts.

Page 66. — Ziginchor, l'ancienne ville portugaise, est une colonie ; les gens qui l'habitent se flattent d'être des Européens ; ils en recherchent les habitudes et s'honorent d'avoir leurs usages. C'est une raison qui s'ajoute à tant d'autres pour ériger sur ce point le chef-lieu de la Casamance ; Sédhiou conservera son importance militaire et Carabane sera le poste de douane de la rivière.

BULLETIN
de la Société de Géographie com-
merciale de Bordeaux.
Numéro du 15 juillet 1889

La Casamance, par M. A. MINGUIN,
employé de la M^{te} Maurel Fr^{es}

Page 417. — Depuis quelques mois l'attention s'est portée sur la Casamance à cause de la cession récemment faite à la France (le 13 avril 1888) du poste Ziginchor par le gouvernement Portugais.

Page 431. — Le commerce de la Basse-Casamance consiste dans l'achat de riz en paille, de l'arachide, des amandes de palme ou palmistes, du mil, des peaux de bœufs, des grains de touloucouna et enfin du caoutchouc. Les transactions sont assez faciles. La végétation est très belle et pendant toute l'année la terre est couverte de verdure.

Page 423. — Le pays produit de nombreuses espèces d'arbres. Il y a des forêts entières de caoutchoutiers appelés *tol* qui ne sont pas exploitées. Cependant, depuis trois ou quatre ans, les Djollas ont appris à recueillir le suc de l'arbre à caoutchouc ; ils l'extraient assez facilement et le vendent aux traitants.

LE SÉNÉGAL
par le Général FAIDHERBE
Librairie Hachette, 1889.

Page 476. — Délimitation des possessions françaises et portugaises faite en janvier 1888 par le capitaine Brosselard, commissaire plénipotentiaire du gouvernement français et le commissaire portugais.

En dehors des avantages politiques qu'elle a présentés, cette opération a eu pour conséquence de faire reconnaître des régions jusqu'alors inexplorées, et qui, desservies par de nombreuses rivières, sont appelées à un grand avenir commercial. Elle a permis, en outre, de dresser une carte exacte des Rivières du Sud.

LES COLONIES FRANÇAISES
Notices illustrées publiées par ordre
du sous-secrétaire d'Etat des co-
lonies, tome V.
Maison Quantin, 1890.

Page 74. — Les sources de la Casamance ne sont pas encore connues, mais son bassin inférieur est recouvert d'une végétation splendide qui rappelle celle des contrées de l'Amérique centrale placées sous la même latitude. Elle reçoit à droite la rivière du Songrogou, et ses principales escales sont Kolibanta, Sédhiou, Ziginchor et Carabane. Elle se jette dans la mer par une multitude de bras. Devant Sédhiou (à 165 kilomètres de la côte) elle a environ un mille et demi de largeur ; à Ziginchor, les bâtiments peuvent borraquer avec 7 mètres d'eau. La navigation de ce fleuve est facile sauf vers la mer, où son entrée a besoin d'être améliorée.

OUVRAGES ET CARTES CONCERNANT LA CASAMANCE

Revue maritime et coloniale, tome XVI, 2^e série, octobre 1856. **CARABANE ET SÉDHOU**. Rapport de M. BOGANDÉ au ministre de la Marine.

Revue maritime et coloniale, avril 1862.

La Casamance, étude par M. A. VALLON, capitaine de frégate.

Trois ans de campagne au Sénégal. Paris, CHALLAMEL aîné, et **Revue des deux mondes**, par AUBÉ, capitaine de vaisseau.

Journal d'un voyage dans les possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique, par le général BAUSON.

Revue maritime et coloniale, t. LXXV, novembre 1882. **Étude sur le fleuve Casamance**, par M. BOUR, Commandant du Cercle de la Casamance.

Notices coloniales, tome II, publiées par le MINISTÈRE DE LA MARINE, à l'occasion de l'Exposition Universelle d'Anvers 1885.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, juillet 1889.

La Casamance, par M. A. MUNGUIN.

Le Sénégal, par le général FAIDHERBE. Librairie Hachette, 1889.

Tour du Monde, 1469^e livraison. **Voyage dans la Sénégambie et la Guinée portugaise**, par le capitaine BROUSSELAUD.

De Dakar au Niger, par le Commandant BOIS. Challamel aîné, éditeur, 1886.

Les explorations au Sénégal, par le capitaine ANCELLE.

Annales Sénégalaises de 1854 à 1885, MAISONNEUVE et LECLÈRE, éditeurs, 25, quai Voltaire.

La Guinée portugaise et les possessions françaises voisines, par le ca-

pitaine BROUSSELAUD. Conférence de la Société de Géographie de Lille. Août 1889.

En Sénégambie, par F. GALIBERT. Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris, 1890.

Décrets de la Concession, A. COUSIN du 14 août et du 26 décembre 1889, Bulletin officiel des Colonies.

Les plantes utiles des Colonies françaises. Annexe aux notices coloniales publiées pour l'Exposition universelle d'Anvers, par J.-J. DE LANESSAN. Imprimerie Nationale.

Les graines oléagineuses. Huiles et tourteaux. MARCHAND frères, Dunkerque. Imprimerie Paul Michel, rue de la Marine, 23, Dunkerque.

Mission agricole et zootechnique dans le Soudan occidental, par KOPPEN, vétérinaire militaire. Paris, Challamel aîné.

CARTES

Carte des établissements français du Sénégal, par le capitaine Monteil, au $\frac{1}{750000}$. Challamel aîné, éditeur.

Carte du capitaine Fortin au $\frac{1}{500000}$.

Guinée portugaise et possessions françaises du Sénégal, par le capitaine BROUSSELAUD. Bulletin de la Société de Géographie de Lille. Août 1889 au $\frac{1}{1000000}$.

Cours de la Casamance, dressée par A. VALLON (Carte marine).

Entrée de la Casamance et mouillage de Carabane, par A. VALLON. Dépôt des cartes et plans de la marine.

Cartes de la Casamance et de la Concession, A. COUSIN, au $\frac{1}{500000}$, au $\frac{1}{2000000}$, au $\frac{1}{1000000}$. Dressées par les soins de la Compagnie Commerciale et Agricole de la Casamance au siège de la Société, 10, rue Taitbout, Paris.

916-53
1274

Stanford University Libraries



3 6105 016 655 222

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

MAR
BOC MAR 31 1997
1999

MAR 07 2000
DEC 2 2002
JAN 2 2002
FEB 3 2002 *W*

Stanford University Library
Stanford, California

To return this volume, please
bring it to the library or
call 723-9201

